



rétractation après promesse d'embauche

Par **Ianute**, le **05/09/2011** à **20:10**

Bonjour,

J'ai accepté une promesse d'embauche effectuée il y a un mois (je ne l'ai pas contresignée, mais des échanges de mails et de sms peuvent démontrer qu'il y a eu un accord, excepté sur la date de début du contrat), et je souhaiterais me désengager.

Quels sont les risques encourus ? Peut-on me demander des dommages et intérêts ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **05/09/2011** à **21:49**

Bonjour,

De toute façon, si vous prévenez l'employeur le plus tôt possible par lettre recommandée avec AR que vous ne donnerez pas suite à sa proposition, il y a peu de risque qu'il puisse prétendre à un préjudice...

Par **Assistant juridique**, le **13/04/2012** à **09:36**

Oui c'est possible.

Source : http://assistant-juridique.fr/promesse_embauche.jsp